

Chères Mesdames, Chers Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous nous réjouissons de pouvoir tenir notre Assemblée Générale, le 10 novembre prochain, en votre présence.

Toutefois, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que **les Assemblées Générales n'entrent pas dans le champ des dispositions imposant la présentation d'un passe sanitaire**, que la loi réserve à certaines manifestations ou activités culturelles, sportives, ludiques ou festives (article 1er II de la Loi du n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire et article 47-1 du décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021). Or, le passe sanitaire ne peut être exigé lorsqu'il n'est pas prévu par la loi, sous peine de sanctions.

Dans ce cadre, nous tenons à avertir nos Actionnaires que **nous ne pourrions pas exiger la présentation d'un passe sanitaire pour assister à notre Assemblée Générale**. En revanche, nous demanderons le respect strict des mesures de distanciation et le port du masque. Par conséquent, après émargement, **nous vous inviterons à rejoindre directement la salle de l'Assemblée Générale**, et ne serons donc malheureusement pas en mesure de partager avec vous notre traditionnel moment de convivialité autour d'un café.

Dans ce contexte, nous vous rappelons que l'Assemblée Générale sera retransmise en direct sur notre site internet www.pernod-ricard.com. La Société a pris toutes les mesures pour faciliter le vote à distance (vote par correspondance ou par procuration), en utilisant le formulaire de vote prévu à cet effet disponible dans la rubrique dédiée aux Assemblées Générales sur notre site internet (sous l'onglet Investisseurs : Informations réglementées, Assemblée Générale), ou par internet sur la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS. Enfin, la Société invite ses Actionnaires à privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique à l'adresse agpr2021@pernod-ricard.com.

Sincères Salutations,

Pernod Ricard